



Règlement du concours de parrainage

L'association Rueil à Vélo organise un **concours de parrainages ouvert à ses adhérents** pour recruter de nouveaux adhérents en 2026.

Les gains pour ce concours sont les suivants :

- Lot principal (1er prix) : un casque connecté Cosmo Fusion+ couleur Rubis permettant de sécuriser ses trajets grâce à des éclairages intelligents (<https://cosmoconnected.com/>). Valeur à neuf : 199€.



- 2nd et 3e prix : 1 kit d'éclairage
 - 4e et 5e prix : 1 rétroviseur de guidon
 - 6e et 7e prix : 1 kit de réparation/entretien
- Valeur à neuf : environ 10€ par article.

Le principe du concours est le suivant :

Les adhérents souhaitant participer au concours incitent leurs proches/amis/collègues à adhérer à l'association. Chaque nouvelle adhésion en 2026 (non adhérent en 2025 2024 2023) rapporte un point au parrain/marraine. Un tirage au sort détermine le vainqueur du concours et les gagnants suivants.

Identification des parrains/marraines :

Pour qu'un parrainage soit comptabilisé, il faut que le filleul/e indique le nom de son parrain/marraine, par email vers contact@rueilavelo.fr ou dans le formulaire d'inscription Helloasso. Rueil A Vélo vérifiera l'adhésion 2026 valide du parrain et du filleul.

Règles des points :

Chaque parrainage rapporte 1 point à la marraine ou au parrain.

Un parrain / marraine peut cumuler autant de points qu'il / elle aura parrainé de nouveaux adhérents.

Chaque nouvel adhérent ne peut désigner qu'un seul parrain ou marraine.

Date limite :

Seules les adhésions finalisées avant le 30/04/2026 rapportent des points.

Tirage au sort :

Un tirage au sort aura lieu le 12 mai 2026, lors d'une réunion publique de l'association.

Plus un parrain a de points, plus ses chances augmentent : le tirage se fera dans une urne contenant des bulletins au nom des parrains, avec autant de bulletins que de points accumulés par chaque parrain. Une revue publique des bulletins soumis au tirage au sort pourra être réalisée en préambule au tirage au sort.

Le Bureau de l'association Rueil à Vélo est garant de la régularité du tirage au sort.

Les lots seront remis en main propre le jour du tirage au sort, ou à une date à convenir ultérieurement pour les gagnants n'ayant pas pu être présents lors du tirage au sort.

Conditions d'éligibilité :

Pour être éligible comme parrain/marraine, il faut :

- Avoir finalisé sa propre adhésion à Rueil A Vélo avant le 30/04/2026.
- Avoir parrainé au moins 1 personne.

Un nouvel adhérent peut ensuite parrainer d'autres personnes et participer au tirage.

A noter :

- Le casque connecté Cosmo est offert par l'un des membres du bureau qui l'a gagné lui-même dans un autre jeu, a testé son bon fonctionnement et le remet en jeu. Rueil A Vélo n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement de ce matériel.
- Les membres du Bureau ne participent pas au concours.

Acceptation :

- Les adhérents, participant au tirage au sort (nouveaux adhérents et parrains / marraines) acceptent le présent règlement et s'engagent à s'y conformer.
- Aucun recours ne sera possible après l'attribution du prix.

Rueil à Vélo, association loi 1901, Chez Sylvie Choron, 20 Avenue de Buzenval, 92500 RUEIL-MALMAISON

Pour toute question ou demande d'information, merci de nous contacter par email à l'adresse : contact@rueilavelo.fr .

Notre site web : <https://rueilavelo.fr/rav/>

tous nos réseaux directement sur : <https://linktr.ee/rueilavelo>

Groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/rueilavelo>

Rueil Malmaison le 12/02/2026